

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
**Das Humane System GmbH & Co. KG**  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 5745**

**SEGUFIX**<sup>®</sup> Positionnement-civière-chevilles Velcro<sup>®</sup>

dans les tailles proposées selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531574542 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- pour le positionnement d'un ou des deux pieds sur brancards et civières
- utilisable aussi par les services de secours
- pas de fixation, car Velcro<sup>®</sup>.

Attention : Ce modèle peut être considéré comme privatif de  
liberté par la loi si le patient ne peut ouvrir la sangle seul.

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -

Conformément à l'article 52 n° 7 du règlement UE 2017 /745  
du Conseil relatif aux dispositifs médicaux (daté du 05/04/2017),

les **SEGUFIX**<sup>®</sup>-Bandagen,  
**Das Humane System GmbH & Co. KG**  
(SRN : DE-MF-000027702),

déclare par la présente, de manière contraignante et sous  
sa seule responsabilité, que les exigences essentielles de sécurité  
et de performance définies à l'annexe I du présent règlement sont  
satisfaites pour le médicament suivant :

**N° d'art. 2724, N° d'art. 2824**

**SEGUFIX**<sup>®</sup> Attache-poignets Velcro<sup>®</sup> rallongée

selon la classe de prix 2024  
UDI-DI de base= PP01531272436 / Classe de risque = I

**Utilisation :**

- pour le positionnement d'une ou des deux mains sur brancards et civières
- utilisable aussi par les services de secours
- pas de fixation, car Velcro<sup>®</sup>

Attention : Ce modèle peut être considéré comme privatif de  
liberté par la loi si le patient ne peut ouvrir la sangle seul.

La procédure d'évaluation de la conformité conformément aux  
annexes II et III du règlement UE 2017/745 a été  
appliquée. Cette déclaration est valable de  
ladate d'émission jusqu'au  
24/05/2028.

Jesteburg, le 25/05/2026

Date de d'émission



R. W. de Sánchez  
- direction -